



VERSION 7.3

CE DOCUMENT EST UN APERÇU DU
PACK CALCUL CONGÉS PAYÉS
TÉLÉCHARGEABLE SUR
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)

Pack Calcul congés payés

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



Les congés payés

Sommaire

Version 7.3 Date de mise à jour : mardi 22 août 2017

I.	Ordre public, négociation collective et règles supplétives	4
II.	L'ouverture du droit aux congés payés	7
III.	Droit aux congés payés	9
IV.	Le calcul du droit aux congés payés : principes	13
V.	Droit aux congés payés incomplet : cas concrets	22
VI.	Calcul droit aux congés payés en jours ouvrés : point de vigilance	30
VII.	Calcul droit aux congés payés d'un salarié à temps partiel	32
VIII.	Calcul droit aux congés payés en cas de présence inférieure à 1 mois	33
IX.	Interdiction déduction absences du congé annuel	35
X.	Congés payés et période de référence	36
XI.	Prise des congés payés	40
XII.	Prise des congés payés : durée minimale et maximale	47
XIII.	Prise des congés payés : modification dates de départ	50
XIV.	Prise des congés payés : le décompte des jours utilisés	53
XV.	Congés payés supplémentaires conventionnels	58
XVI.	Congés payés supplémentaires en cas de fractionnement	59

XVII. Congés payés non utilisés	72
XVIII. Congés payés et maladie.....	79
XIX. Influence de la maladie sur les congés payés	83
XX. Congés payés et jours fériés	84
XXI. Indemnité de congés payés : méthode du 1/10 ^{ème}	88
XXII. Indemnité de congés payés : méthode du salaire habituel	96
XXIII. Prise en compte des 2 méthodes.....	100
XXIV. Indemnité de congés payés : autres infos.....	112
XXV. Indemnité Compensatrice de Congés Payés (ICCP)	114
XXVI. Le cas particulier du salarié en contrat CDD	119
XXVII. Chiffrage de l'indemnité compensatrice de congés payés pour les CDD	121
XXVIII. Droit incomplet et fermeture totale de l'entreprise	122
XXIX. Quelques exemples concrets et chiffrés	126
XXX. Présentation synthétique.....	136
XXXI. Jurisprudences	138

Les congés payés

Version : 7.3 Date de mise à jour : 22 août 2017

Présentation de la matrice Excel



Plusieurs feuilles vous sont proposées dans cette matrice Excel

1) La feuille Droit aux congés payés

Cette feuille vous permet de déterminer le nombre de jours de congés payés acquis par un salarié entré ou sorti en cours de période

Ne pas oublier d'indiquer la méthode de décompte du droit aux congés payés (ouvrés/ouvrables)

2) La feuille Droit congés payés avec absence

Cette feuille vous facilite le calcul du nombre de jours de congés payés pour un salarié ayant eu des absences en cours de période d'acquisition.

Ne pas oublier d'indiquer la méthode de décompte du droit aux congés payés (ouvrés/ouvrables)

Une feuille intitulée "Besoin d'un rappel" vous permet de retrouver les périodes assimilées ou à du temps de travail effectif, selon les conditions applicables en 2017.

3) La feuille Besoin d'un rappel

Cette feuille vous rappelle les périodes assimilées ou non à du temps de travail effectif, seules les conditions légales ou les arrêts de la Cour de cassation sont pris en compte.

Des dispositions conventionnelles peuvent être plus favorables.

3) La feuille Jours de fractionnement

En fonction du solde des congés payés au 31/10 et de l'origine du fractionnement, cette feuille vous permet de déterminer les éventuels jours de fractionnement acquis par le salarié

4) La feuille Indemnité de congés payés

En fonction de différents éléments à saisir, cette feuille propose le calcul de l'indemnité de congés payés selon les méthodes du "dixième" ou du "maintien de salaire".

La méthode la plus favorable étant désignée en fin de calcul.

Le calcul selon la méthode du maintien de salaire est réalisé automatiquement en liaison avec la feuille "absences".

5) La feuille absences

Le chiffrage de l'indemnité de congés payés nécessite le calcul de l'absence correspondante (méthode du maintien de la rémunération habituelle). Le chiffrage de l'absence est donc nécessaire.

Nota: selon la méthode indiquée à la feuille "Indemnité de congés payés", la valeur de l'absence est automatiquement renseignée si l'utilisateur fait le remplissage de cette feuille absences.

7) La feuille Indemnité compensatrice de congés payés

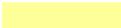
Lors du départ du salarié (en cas de rupture du contrat ou d'arrivée au terme d'un contrat CDD par exemple), les congés payés acquis mais non utilisés doivent être réglés sous forme d'indemnité compensatrice.

Cette feuille vous permet de déterminer le montant de l'ICCP en fonction du droit acquis en fonction aussi de l'indemnité éventuelle de congés payés réglée en cours de contrat, avant le départ du salarié

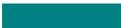
NOTA: cette feuille vous propose d'accéder à des rappels concernant les

sommes à prendre ou à exclure pour le chiffrage de l'indemnité de congés payés.

Codes couleurs des tableaux

 Champ à compléter

 Résultat

 Légendes

 Légendes

Nom de la société

Nom du salarié

Indemnité compensatrice de congés payés (solde de tout compte)

Salaires bruts versés durant la période de référence	36,000.00 €	Valeur du droit global selon la méthode du 1/10 ^{ème}
Sommes à exclure:		
Un trou de mémoire ? A retrouver plus bas	0.00 €	
Sommes à ajouter:		
Un trou de mémoire ? A retrouver plus bas	0.00 €	
Salaires bruts à retenir:	36,000.00 €	
Valeur droit global	3,600.00 €	
Droit aux congés payés acquis (ouverts ou ouvrables)	25	

L'indemnité de congés payés vous est proposée dans la version: calcul selon la méthode des jours ouvrables moyens (ou méthode dite "au 26 ^{ème} ")		Calcul des congés payés selon la méthode du salaire habituel.
Salaire de base	0.00 €	
Valeur droit global	0.00 €	
Retenir la valeur la plus favorable pour le salarié	0.00 €	

L'indemnité de congés payés vous est proposée dans la version: calcul selon la méthode des jours ouvrés moyens (ou méthode dite "au 21,67 ^{ème} ")		Calcul des congés payés selon la méthode du salaire habituel.
Salaire de base	3,000.00 €	
Valeur droit global	3,461.01 €	
Retenir la valeur la plus favorable pour le salarié	3,600.00 €	

Indemnités de congés payés versées avant le solde de tout compte	0.00 €
ICCP (Indemnité Compensatrice de Congés Payés)	3,600.00 €